



Compte-rendu de la réunion du Bureau du Pays du 18 septembre 2015

Présents :

Bureau : MMES BEVIERE, CHANTEREAU, DAUVILLIERS, FAUTRAT, MM. FEVRIER, GUERINET, MAMEAUX, TARTINVILLE, THION.

Autres personnalités : Mme DALLOT, Présidente du Conseil de développement, M. GUERIN, Conseiller départemental.

Absents excusés :

Bureau : MME LEVY, MM. BOURGEOIS, BOUVARD, BRUNEAU, MALET, PICARD.

Autres personnalités : MMES DUBOIS, Député du Loiret, CANETTE, Vice-présidente du Conseil régional, NOURY, Conseil régional, Mme BEAUDOIN et M. GAUDET, Conseillers départementaux, M. ARON, Sous-préfet de Pithiviers, M. TRIVIAUX, Secrétaire général de la Sous-préfecture de Pithiviers, M. NOLLAND, Maire de Pithiviers, M. PAGE, Trésorier de Pithiviers.

Rappel de l'ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu du Bureau du 17 juillet 2015 ;
- Présentation des actions de l'ADEME Centre-Val de Loire ;
- Contrat Régional de Solidarité Territoriale : validation des mesures cadres et point d'avancement ;
- Développement Durable et SCoT : missions du Chef de projets et demandes de subvention ;
- Schéma de développement économique et d'accueil des entreprises : cahier des charges de l'étude et demandes de subvention ;
- Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences Territoriale (GPEC T) : programme d'actions et demandes de subvention ;
- Contrat groupe « assurance statutaire : renouvellement de l'adhésion et de la convention avec le Centre de Gestion du Loiret ;
- Affaires diverses.

Mme BEVIERE accueille les membres du Bureau, fait part des personnes ayant demandé à être excusées, comme Mmes DUBOIS, Député du Loiret et CANETTE, Vice-présidente du Conseil régional du Centre-Val de Loire, M. ARON, nouveau Sous-préfet de l'arrondissement de Pithiviers, retenus par ailleurs.

Mme BEVIERE donne lecture des pouvoirs reçus :

M. BOUVARD donne pouvoir à M. GUERINET,
M. BRUNEAU donne pouvoir à M. MAMEAUX.

Mme BEVIERE constate que le quorum est atteint. Elle propose de passer directement au second point à l'ordre du jour, la présentation des actions de l'ADEME Centre-Val de Loire, pour pouvoir libérer M. MAGNIER à la fin de son intervention.

Présentation des actions de l'ADEME Centre-Val de Loire

Mme BEVIERE salue M. MAGNIER, Chargé de mission énergies, urbanisme, CEP à l'ADEME. Ce dernier présente les actions de l'ADEME auprès des collectivités, telles que la maîtrise de l'énergie, les dispositifs d'accompagnement de l'ADEME, le COEP (Conseil Orientation Energie Patrimoine), le PCI (Pré Conseil Isolation), le diagnostic éclairage public, le Conseil en Energie Partagé.

Le support numérique projeté en séance sera envoyé par mail aux membres du Bureau, ainsi qu'à l'ensemble des collectivités du Pays.

Mme BEVIERE remercie M. MAGNIER de sa présentation.

Mme BEVIERE profite de la présence du représentant de l'ADEME pour évoquer le projet du méthaniseur qui n'a pas abouti jusqu'à présent en raison d'une subvention ADEME inférieure à celle qui était attendue par le maître d'ouvrage. Les élus présents regrettent cette position qui bloque un projet de territoire qui, pourtant, répond à la nécessité de développer les énergies renouvelables.

Approbation du compte-rendu du Bureau du 18 juillet 2015

Mme BEVIERE précise qu'aucune remarque n'a été formulée en amont du Bureau. Mme BEVIERE ne relève pas d'observation en séance.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Contrat Régional de Solidarité Territoriale : validation des mesures cadres et point d'avancement

Mme BEVIERE rappelle que la construction du futur contrat de Pays se base sur le cadre de référence voté par les élus régionaux en 2014, comprenant 38 fiches-actions correspondant à des mesures cadres. Les territoires peuvent, en fonction des diagnostics Agenda 21, Bassins de vie, etc., ne pas retenir certaines d'entre elles, ou en proposer de nouvelles.

Propositions de suppression de fiches-actions :

- « Soutien au commerce et à l'artisanat dans le cadre d'une OCMACS » (mesure n°9 du cadre de référence) : considérant que les fonds FISAC sont désormais alloués via des appels à projets et compte tenu du récent refus de ces fonds sur le contrat de Pays précédent, les élus ne retiennent pas cette mesure.

- « Oenotourisme » (mesure n°13 du cadre de référence) : cette mesure ne correspond pas au territoire.

- « Rénovation urbaine » (mesure n°29 du cadre de référence) : seule la ville de Pithiviers semble pouvoir prétendre à cette mesure. Il n'y a pas de projets identifiés actuellement et sur la période précédente, de gros travaux ont été engagés par la SIAP et la ville de Pithiviers.

- « Aménagement de quartiers d'habitat durable accueillant du logement social (en renouvellement urbain » (mesure n°26 du cadre de référence) : aucun projet de cette nature n'est envisagé sur le territoire.

- « Biodiversité domestique » (mesure n°33 du cadre de référence) : aucun projet de cette nature envisagé.

- « Filière bois énergie (de la production à la distribution) » (mesure n°36 du cadre de référence) : il n'y a pas de projets identifiés sur le territoire ; cette thématique est d'ailleurs assez mineure, compte tenu du territoire.

Proposition d'ajout d'une fiche-action :

- « Accessibilité » : il y a de nombreuses demandes des collectivités locales sur ce thème. Les fonds risquant d'être moindres que les besoins, et après concertation, les élus optent pour effectivement retenir cette mesure, mais en la cantonnant à l'accessibilité aux mairies et sièges sociaux des Communautés de communes.

Mme BEVIERE rappelle ensuite les montants constituant le prochain contrat de Pays, à savoir les 6 310 000 € dont 631 000 € d'Idée en campagne, 1 078 000 € pour le THD, 1 013 000 € pour l'enveloppe additionnelle logement, 1 080 000 € pour l'enveloppe fongible espaces publics, 582 000 € pour Pithiviers en tant que pôle de centralité. Une enveloppe fongible de 189 300 € est prévue (elle pourra être modifiée selon la maquette définitive). Le total du futur contrat s'élève donc à 8 985 000 €. Sur ce montant, 4 573 300 € sort « fléchés » par la Région.

Une réunion de concertation est envisagée début octobre avec les Présidents des Communautés de communes. Les commissions thématiques se réuniront également, tout comme le Conseil de développement.

L'objectif est de pouvoir présenter la maquette lors du prochain Bureau et de valider le projet de contrat en Comité syndical, en novembre.

Développement Durable et SCoT : missions du Chef de projets et demandes de subvention

Mme BEVIERE rappelle qu'Olivier FLORINE est en poste depuis 1 an. La proposition de renouveler son contrat a été acceptée par l'intéressé.

Les missions qui sont confiées au Chef de projets vont légèrement évoluer, notamment pour prendre en compte les problématiques de mobilité, d'énergie-climat.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – Le Bureau émet un avis favorable à l'unanimité sur l'évolution de la fiche de poste et sur ce nouveau contrat.

Mme BEVIERE donne ensuite lecture de la délibération. Il s'agit notamment de pouvoir demander le financement du poste par la Région Centre-Val de Loire dans le cadre du futur contrat de Pays, et par l'ADEME, à hauteur de 20% de 24 000 €/an pendant 3 ans.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – La délibération est adoptée à l'unanimité.

Schéma de développement économique et d'accueil des entreprises : cahier des charges de l'étude et demandes de subvention

Mme BEVIERE rappelle que la réalisation de ce schéma de développement économique et d'accueil des entreprises est un pré requis de la Région pour le financement des projets de zones d'activités dans le contrat de solidarité territoriale.

Le projet de cahier des charges a été étudié en commission économie, élargie aux partenaires du Pays (CCI, CMA, Chambre d'agriculture, etc.) et au Conseil de développement.

L'objectif de cette étude est d'une part d'avoir une photographie précise du territoire sur sa dynamique économique, et d'autre part de définir un programme d'actions à l'attention des collectivités compétentes.

La consultation des entreprises va être lancée dès la semaine prochaine.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – La délibération est adoptée à l'unanimité.

Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences Territoriale (GPEC T) : programme d'actions et demandes de subvention

Mme BEVIERE rappelle l'accord de principe formulé par le Bureau en juillet, c'est-à-dire que le Pays acceptait de prendre la responsabilité administrative de la phase 2 de la GPEC T, si le poste d'animateur est financé à 100%. La DIRECCTE a donné son accord de principe pour un financement à hauteur de 30 000€/an sur deux ans. L'UDEL 45 est consultée. La Région doit se positionner sur le financement du projet via le dispositif Idée en campagne.

David VOYER rappelle les missions envisagées dans le cadre de la GPEC T, pour, d'une part finaliser quelques actions initiées en 2014-2015 et, d'autre part, travailler sur la thématique jeunes/entreprises et l'industrie.

Mme BEVIERE donne lecture de la délibération.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – La délibération est adoptée à l'unanimité.

Contrat groupe « assurance statutaire : renouvellement de l'adhésion et de la convention avec le Centre de Gestion du Loiret

Mme BEVIERE fait état du courrier reçu du CDG 45, indiquant que la société SOFCAP a été retenue suite à la procédure d'appel d'offres pour le contrat groupe « assurance statutaire ».

Le nouveau contrat peut être conclu pour une période de 4 ans, à compter du 1^{er} janvier 2016.

Mme BEVIERE donne lecture de la délibération. Elle précise que cette mission facultative du CDG 45 donnera maintenant lieu à une charge financière de 0,10% de la masse salariale assurée.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – La délibération est adoptée à l'unanimité.

Affaires diverses

- Regroupement des Offices de tourisme.

Mme BEVIERE rappelle le mail qu'Yves TARTINVILLE a envoyé aux Présidents des Communautés de communes. Il s'agit de prendre rendez-vous pour envisager l'éventuel regroupement des Offices de tourisme et les projets possibles issus de cette nouvelle organisation.

- Dossier de subvention par la Commune de Bazoches-les-Gallerandes.

Mme BEVIERE rappelle que la Commune avait déposé un dossier dans le cadre de l'enveloppe additionnelle « logement ». Un retour de la Région indiquait que le projet n'était pas éligible en l'état. Après consultation du conseil municipal, compte tenu des dépenses à engager pour atteindre l'étiquette C après travaux et des incidences financières du conventionnement de 2 logements en PLAI, les élus renoncent à cette subvention.

- « La Route du Blé en Beauce ».

Mme BEVIERE informe les membres du Bureau du très probable licenciement économique de la Chef de projets « La Route du Blé en Beauce ». Les élus du Pays s'interrogent sur les frais liés à ce licenciement.

La Maison de la Beauce elle-même semble en grande difficulté financière. Un Conseil d'Administration extraordinaire est programmé le 22 septembre. Patrick GUERINET, représentant du Pays dans cette instance, assistera à la réunion.

- Bureau du Pays.

Compte tenu des agendas, le prochain Bureau pourrait se tenir le vendredi 30 octobre à 17h30.

- Comité syndical.

Le prochain Comité syndical du Pays se tiendra le vendredi 6 novembre à 17h30. Le lieu reste à définir. Il est convenu d'envoyer par mail la date de cette réunion aux élus du territoire.

- Comité de suivi.

Mme BEVIERE rappelle que le Comité de suivi se tiendra le 2 octobre prochain à partir de 10h30. Il est prévu la visite de la ZAC St-Eutrope d'Escrennes et de la Maison de Santé Pluridisciplinaire de Beaune-la-Rolande.

- Association « A Pithiviers l'Hôpital, c'est vital ».

Mme BEVIERE indique que l'association organise à l'Hôpital de Pithiviers le samedi 21 novembre, un après-midi porte ouverte de 13h à 15h et un Forum de 15h à 18h.

- Dossiers du Contrat de Pays.

Mme BEVIERE indique les projets passés ce jour en Commission Permanente régionale. D'autres dossiers sont programmés pour la CP d'octobre. Le dernier dossier, la gestion différenciée des espaces publics de Malesherbes, sera engagé sur la CP de novembre.

N'ayant plus d'informations à donner et ne relevant pas d'observation, Mme BEVIERE lève la séance à 18h.

Monique BEVIERE, Présidente